



Association GERPLA
Le Puy Basset - 15140 FONTANGES
Tél: 06 21 44 50 22

secretariat@gerpla.fr
www.gerpla.fr

Collectif de Réflexion et d'Action

Compte-rendu du Comité de Coordination (CC) Mercredi 8 juin 2022

Présent·es : Emma (La Ferme aux Animaux - 03), Damien (Il était une fois - 39), François (Pollen – 89), Benoît (La Domamour - 27), Sandrine (Graines de Vies - 33) et Julia (secrétariat).

Ordre du jour :

1. Actualités.
2. Fermeture administrative des Bois Noirs (42).
3. Dates à venir : Assemblée Générale et autres.
4. Info JER du Roucou.
5. Les Actes.

1. Actualités.

Une information a été retransmise sur le site internet de la FNLV : les Deux-Sèvres ont refusé une ouverture de LVA sous prétexte que le lieu ne correspondait pas aux besoins du département. L'affaire a été portée au Tribunal et le lieu a gagné : le tribunal a mis en avant que les critères d'octroi d'un agrément (sic) pour un LVA sont définis à l'article 313-4 du Code de l'action sociale et des familles, et que les besoins du département d'implantation n'y figurent pas. Retrouvez l'intégralité du court article sur le site de la FNLV : <https://www.fnlv.org/actualites/autorisation-douverture>.

C'est une bonne nouvelle car cette décision pourrait faire jurisprudence dans d'autres cas litigieux.

2. Fermeture administrative des Bois Noirs (42).

Alégria m'a autorisée à reproduire ici le mail d'information qu'elle m'a envoyé le 23/06/22 afin de rendre compte de la situation avec le moins de biais possible.

J'ai appris lors de mon retour des Journées du Gerpla qu'une de nos jeunes majeures, que nous accompagnions depuis 12 ans, et qui vient d'avoir 18 ans, avait quitté le Lieu de Vie, sans rien dire, le dimanche. Le soir-même nous apprenions qu'un groupe s'était créé sur SnapChat en vue de rassembler le plus de monde possible contre mon mari. Appel anonyme d'une personne qui n'a pas validé la démarche, et qui souhaitait nous prévenir. Le groupe nous a été confirmé par une de nos collègues, que les jeunes ont tenté de rallier à leur cause. Ce groupe serait constitué de jeunes accueillis ou ayant été accueillis, et d'anciens salariés. Nous n'en saurons pas plus, si ce n'est qu'une ancienne salariée, partie en conflit, du LVA serait à leur côté.

Le jeudi 2 juin au matin j'emmène les affaires de la jeune, à l'ASE, et là on m'annonce qu'en fin de matinée ils vont venir récupérer les enfants dans les écoles et qu'il faut que nous préparions quelques affaires pour les enfants. Ils sont donc venus récupérer quelques affaires

et nous n'avons pas revu les enfants. Ils sont partis le matin à l'école et nous ne les avons pas revu depuis. Il nous a été annoncé à l'oral qu'il était question d'une fermeture administrative provisoire, suite à la demande du procureur de la République, pour faits graves et attitudes éducatives inadaptées.

Nous avons vite compris qu'il était question de mon mari, qui était d'ailleurs beaucoup moins présent sur le quotidien et dont la prise en charge se faisait plus particulièrement sur les projets extérieurs et prises en charge des activités.

7 enfants placés on ne sait où et plusieurs salariés dans l'attente de réponses. En effet, à ce jour, l'Association n'a reçu aucun document officiel notifiant la fermeture provisoire. Nous ne savons pas s'il s'agit d'une plainte ou d'un signalement, et les affaires des enfants sont toujours au LVA, malgré nos relances pour avoir des réponses.

L'Association a fait appel à 2 avocats dont une avocate en droit du travail et nous n'avons à ce jour aucune solution concernant les salariés. Nous ne pouvons entreprendre aucune démarche car nous n'avons aucun courrier qui notifie officiellement la fermeture... L'Association se doit donc d'absorber toutes les charges sans avoir la possibilité de percevoir de prix de journée depuis le 2 juin. Nous n'avons toujours pas été entendu mon mari ou moi-même.

[...]

Mon mari avait même de lui-même proposé aux personnes de l'ASE de quitter le LVA et le lieu lui-même, afin que les enfants soient maintenus sur le LVA. Nous n'avons eu aucune réponse.

Voilà, en résumé ce qu'il en est de la situation à ce jour. Nous ne savons pas où nous allons et nous sommes persuadés que l'Association ne pourra survivre à tout cela.

La lettre officielle est finalement arrivée, à la fin du mois, proclamant une fermeture administrative pour six mois.

Cette situation a fait naître de nombreuses réflexions.

S'il est essentiel de reconnaître et de prendre en compte la parole des accueilli·es, le traitement réservé aux Bois Noirs pose largement question.

Quid de la violence subie par les autres accueilli·es, retiré·es brusquement d'un lieu où iels sont censées se stabiliser, et pour être envoyé·es où ? Les jeunes venaient de plusieurs départements. Quid de la violence subie par la permanente et les autres personnes travaillant sur le lieu, qui perdent leur activité du jour au lendemain et voient leur emploi menacé pour une durée indéterminée ?

Quid des perspectives de reprise, après une telle procédure, pour le lieu qui sortirait « blanchi » de l'enquête ?

Quand il y a des faits de violence de la part d'un·e travailleur·euse, il est logique d'agir. Il est possible de suspendre le/la salarié·e concerné·e. C'est ce qui se fait dans les institutions sociales : l'éducateur, la directrice sont suspendu·es, au moins temporairement, le temps de mener l'enquête. Par exemple dans le Jura, un jeune, suivi par un LVA et également pris en charge dans une institution, a subi des violences physiques en institution (gifle, placage contre un mur). « L'incident » a été traité en interne, en commissions. La directrice a été licenciée ou est partie (nous n'avons pas l'information précise) mais le lieu continue de tourner. On a également déjà pu entendre, dans certains couloirs d'ASE, l'expression questionnante de « claque contextualisée ».

Les LVA subissent un traitement bien différent : les lieux sont systématiquement fermés, dès qu'une suspicion voit le jour. C'est le cas des Bruyères (71), d'I Scontri (2B), et de nombreux autres. Cela continue de démontrer la précarité de nos structures « à la marge ».

Pourtant, la gestion de la violence est un enjeu très fréquent du quotidien en lieu ou structure d'accueil. Des erreurs peuvent arriver. Comment les prévenir ? Et si la sanction à craindre est la fermeture systématique du lieu, comment poursuivre ce travail complexe ?

Dans le cas des Bois Noirs (comme dans les autres cas ci-dessus), la personne contre laquelle la plainte est portée est très engagée dans le lieu (ici le mari de la permanente, le coresponsable). Le Conseil Départemental prend alors « toutes les précautions », et la promiscuité entre projet professionnel et projet de vie, qui est la base de nombreux LVA, apparaît comme un point faible.

Comment cela aurait-il pu se passer autrement ? Tout en prenant en compte la parole des plaignantes et en préservant l'intégrité de cette entreprise d'accueil et des personnes qui la portent.

Julia, la secrétaire du réseau, ainsi que Sarah et Thérèse, membres de LVA/structures d'accueil de la région sud-est, ont visité cet hiver les Bois Noirs. Toutes trois s'étaient trouvées ravies et impressionnées de la qualité d'accueil à l'œuvre sur ce lieu.

Comment le GERPLA peut venir en aide à Alégria, et plus largement aux autres lieux abusivement fermés ? Alégria a répondu à la question en proposant que si elle en a besoin, Julia, Thérèse et Sarah, écrivent un compte-rendu de leur récente visite de cooptation, lors de laquelle elles ont rencontré le mari d'Alégria, ainsi que les deux jeunes à l'initiative du groupe Snapchat.

Plus largement, quelle action peut avoir le Gerpla dans ce genre de situation ? Il peut déjà être un relai d'information : par mail (la liste mail « Lieux de Vie et d'Accueil » du Gerpla rassemble 400 adresses mails) ou par un article sur le site du Gerpla, en actualité. Diffuser l'information permet d'alerter sur la situation et d'éviter que de fausses informations circulent. Il faut trouver des moyens de diffusion plus larges publics.

3. Dates à venir : Assemblée Générale et autres.

Le CC Ouvert du mois de mai a commencé de traiter la question de la date de l'Assemblée Générale 2022, tout en la laissant en suspens et en s'en remettant au Comité de Coordination réduit. Nous reprenons donc les réflexions élaborées au Roucou.

La volonté de conserver deux rencontres physiques annuelles, assez équitablement réparties au cours de l'année, reste affirmée. Cependant, la deuxième rencontre peut être un temps différent du temps d'Assemblée Générale.

Voici ce qui est décidé :

- L'Assemblée Générale 2022 se tiendra le **mercredi 28 septembre 2022** en visioconférence. Elle aura notamment pour rôle de valider le bilan comptable et le rapport d'activité de 2021.

- À l'**automne (novembre-décembre)**, l'idée de relancer, comme il y a quelques années, le **CC ouvert** qui se déroulait en dehors des JERLVA est émise. Il s'agirait d'un temps de rencontre, sur une ou deux journées, en semaine, qui pourrait comporter un temps de comité (une demie journée), un temps de formation et/ou un temps de travail collectif, autour de thématiques choisies. Cette rencontre pourrait également servir à dégrossir le travail pour l'Assemblée Générale suivante, notamment l'élaboration du Budget Prévisionnel à n+1.

Chaque rencontre physique (JER et « Automnales ») devra se dérouler dans un quart de France géographiquement opposé. Cela permettra de satisfaire le plus grand nombre d'adhérent·es sur

le territoire national. Puisque cette année, les JER ont eu lieu au Roucou, sud-ouest, alors les rencontres d'automne doivent se passer dans le nord-est. Pollen accepte d'accueillir les rencontres d'automne, **les 10 et 11 novembre 2022**. Sujets possibles : révision de la Charte, l'organisation du GERPLA face aux fermetures de lieux.

- En **février 2023**, aura lieu **l'Assemblée Générale 2023**, qui clôturera l'exercice 2022 et présentera le budget prévisionnel pour 2023. Cette AG aura de nouveau lieu en visioconférence. Date à fixer ultérieurement.

- Au **printemps** suivant, les **18, 19 et 20 mai 2023**, auront lieu les JERLVA. Au Domamour, en Normandie.

4. Info JER du Roucou.

Un article très complet sur les Journées du Gerpla et l'anniversaire du Roucou a paru dans le Midi Libre. On peut le consulter ici : <https://www.midilibre.fr/2022/06/07/dans-le-sud-aveyron-un-lieu-de-vie-et-daccueil-pas-si-utopique-que-cela-au-viala-du-tarn-10342566.php>

Julia fera un article sur le site internet du Gerpla pour le relayer.

Benoît et François, du Roucou, ont pris de nombreuses photos lors des Journées ! Elles sont transmissibles à tout membre du Gerpla. Classées en quatre albums : "Les Toquées du Roucou", "Photos, mots et panneaux", "Grands et Petits : Jeux, Musiques et Spectacles", "Avec les un.es et les autres" (250 portraits)...Elles pourront être utilisées pour rédiger un article Bilan.

Pour ceux souhaitant les consulter ou les télécharger il vous suffit d'envoyer votre courriel à benomont@orange.fr qui vous renverra un lien personnalisé.

Benoît propose de voir avec AllFizz la possibilité de mettre en lien vidéos ces quatre albums sur le site du Gerpla.

5. Les Actes.

Le comité de rédaction constitué lors du CC Ouvert le 29 mai est chargé de commencer à élaborer dans le courant du mois de juin afin de pouvoir, en septembre lors de l'AG, présenter les premières directions prises, à valider collectivement.